**Chapitre 2 : Droit et justice en France**

1. **Le droit et les principes de la justice**
2. **Définitions**

**Le droit :** Ensemble des règles communes qui régissent les relations entre les gens dans une société. Par tradition, le droit est écrit, obligatoire et s’applique à tous sous peine de sanction.

**La justice :** Organisation de l’Etat qui met en application le droit.

1. **Le Droit codifie les relations entre les Hommes**

En France, le droit est écrit dans des recueils de lois : le Code civil pour les règles de vie (propriété, mariage), le Code pénal pour les infractions et leur sanction, le Code du travail pour les relations employeurs-salariés.

La France a signé des traités internationaux et fait partie de l’Union Européenne : ses lois doivent donc respecter ses engagements.

Les textes juridiques sont hiérarchisés c’est-à-dire qu’ils sont organisés selon leur importance : Les directives européennes sont > à la Constitution qui est > aux traités internationaux qui sont supérieurs à la loi qui est > au règlement intérieur du collège.

**3) Les principes de la justice**

* La justice en France a deux missions principales : protéger et punir.
* La justice respecte quelques principes :
* La loi est la même pour tous.
* Pas d’accusation arbitraire (sans lien avec la loi).
* La présomption d’innocence.
* Une procédure contradictoire (la Défense et l’Accusation sont confrontés).
* La non rétroactivité des lois.
* La possibilité de faire appel d’une décision.

1. **Exposés sur la justice**